

Introduction		
MANUEL HERMIA, musicien, administrateur de SMart		9
I. Observation de pratiques de terrain en Belgique		
Création artistique et conditions de travail		19
HÉLÉNA RAJABALY, bureau d'études de SMart		
Les conditions de travail artistique : réponses d'artistes et acteurs de terrain en Flandre		37
HÉLÉNA RAJABALY, bureau d'études de SMart et TSEYANG WONCHU ZINPA, SMart Flandre		
Un mois dans le travail quotidien d'artistes, une analyse d'agendas		51
HÉLÉNA RAJABALY, bureau d'études de SMart		
2. Le cadre juridique belge		
2.1 Chronologie et présentation générale		
La protection sociale des artistes en Belgique : chronologie d'une construction toujours en cours aujourd'hui		69
SERVICE JURIDIQUE DE SMART		
Présentation générale du statut social des artistes		75
SERVICE JURIDIQUE DE SMART		
2.2 Aspects sociaux		
Les artistes et la réglementation du chômage		91
CHRISTIAAN SEBRECHTS, conseiller général, service réglementation, Office national de l'emploi (O.N.Em.)		
La réglementation collective de travail pour les artistes en Flandre		113
ELS VANHEUSDEN, avocate au Cabinet Nietvelt-Van hove-Vanheusden à Anvers		
Les conventions collectives dans le spectacle		123
ALEXANDRE VON SIVERS, comédien, délégué syndical Fédération générale des travailleurs de Belgique (FGTB)		

L'artiste, assujetti à l'ONSS ou à l'INASTI ?		Faire de son art son métier en toute sécurité	251
Les critères d'assujettissement	135	AZIMUT SCRL, coopérative d'activités	
RÉGINE BOONE, Commission Artistes, Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) – Office national de sécurité sociale (ONSS)		SMart : une association professionnelle et une palette de services aux artistes	261
		BUREAU D'ÉTUDES DE SMART	
L'artiste et le travail intérimaire : nouvelle forme de travail introduite par la loi-programme du 24 décembre 2002	149	4. Le travail artistique, contexte et perspectives	
FRANÇOIS-XAVIER KERNKAMP, consultant, Randstad Art		L'artiste, à l'avant garde des nouvelles formes de travail ?	271
2.3 Aspects fiscaux		SUZANNE CAPIAU, avocate au Bareau de Bruxelles, maître de conférence à l'ULB, auteur de publications de référence sur le statut des artistes	
TVA et activités artistiques	167	Le travail au projet. Réflexions sur le secteur artistique et sur la nécessité de financer de façon spécifique la sécurité sociale	287
HERMAN DE CNIJF, directeur Hogere Leergangen voor Fiscale Wetenschappen, directeur EHAI-FHS		Portrait de l'artiste en travailleur – utopies du travailleur en artiste (Compte-rendu intégral de la conférence de P.-M. Menger du 27 avril 2006)	
Vers une simplification de la réglementation TVA dans les secteurs artistique et culturel ?	177	PIERRE MICHEL MENER, Sociologue, directeur de recherche au CNRS	
SERVICE JURIDIQUE DE SMART		Au bas de la pyramide : la relation au travail et à l'emploi des musiciens ordinaires en France	305
L'imposition de la propriété artistique	187	MARC PERRENOUD, sociologue et ethnologue au laboratoire Lisst-Cers à l'Université de Toulouse-Le Mirail	
ANNE RAYET, avocate spécialisée dans les réglementations fiscales et sociales applicables aux artistes		L'essor artistique de Bruxelles, enjeu du pacte urbain !	319
La nouvelle loi organisant une fiscalité forfaitaire des droits d'auteur et des droits voisins	203	ÉRIC BUYSSENS, directeur bureau d'études FGTB Bruxelles	
ANNE RAYET, avocate spécialisée dans les réglementations fiscales et sociales applicables aux artistes		Conclusion	
Le Tax Shelter : une extension à d'autres secteurs que l'audiovisuel ?	223	Enjeux et perspectives	329
ROLAND ROSOUX, conseiller au Cabinet du Ministre des Finances		JULEK JUROWICZ, administrateur délégué de la Fondation SMartBe et ALAIN DE WASSEIGE, président du Conseil d'administration de SMart	
3. Points de vue		Bibliographie sommaire et biographie des auteurs	337
Conclusions sur la rémunération et la stabilisation des auteurs dramatiques ainsi que sur la promotion de l'écriture contemporaine dans le champ théâtral francophone et européen	237		
FRÉDÉRIC YOUNG, délégué général pour la Belgique, Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques (SACD)			
Les exigences fédérales du NICC, défenseur des artistes plasticiens	243		
BRAM VERSTRAETEN, collaborateur, Nieuw Internationaal Cultureel Centrum (NICC)			